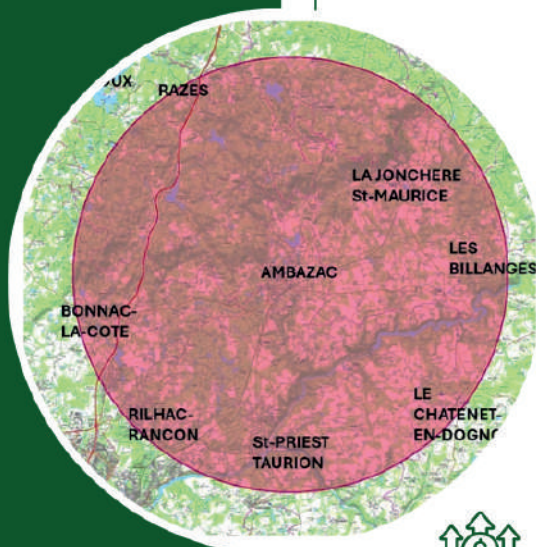
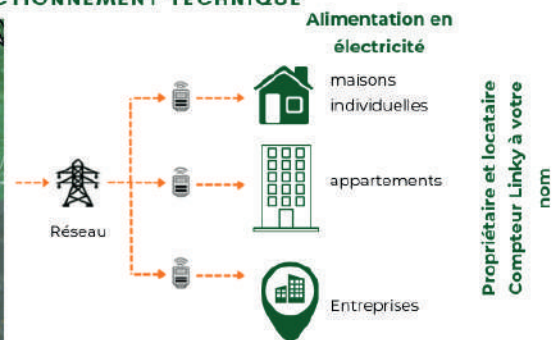
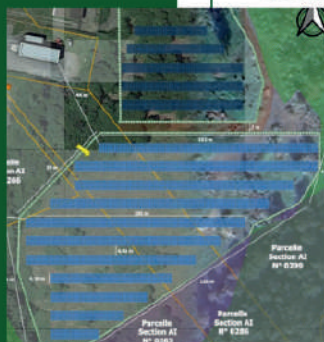


Comment être éligible au projet ?



L'association Ambazak'Watt s'est créée à la suite des réunions publiques de la centrale solaire citoyenne au printemps 2025

FONCTIONNEMENT TECHNIQUE



➔ 10 km maximum entre la centrale et votre lieu de consommation + Compteur LINKY obligatoire + être sociétaire de notre société à créer ensemble

FONCTIONNEMENT FINANCIER

- Vous prenez des parts sociales dans la future société qui sera créée
- Votre investissement en capital permettra de réduire le coût de votre facture d'électricité

EN AMONT DE VOTRE ENGAGEMENT, EVALUEZ VOTRE INTERET DANS LE CADRE DU PROJET

- Connaître les spécificités de votre consommation d'électricité (nombre de kWh journaliers tout au long d'une année)
- Connaître le coût de vos kWh consommés
- Mettre en adéquation vos consommations avec les temps de production de la centrale
- S'imprégner des bonnes pratiques de l'autoconsommation pour optimiser votre consommation avec la production de la centrale



POUR ETUDIER ENSEMBLE L'OPPORTUNITÉ D'INTÉGRER CE PROJET, REJOIGNEZ NOUS AU SEIN DE L'ASSOCIATION
Ambazak'Watt

Nous contacter

mail :

solairecitoyenambazac@gmail.com

Ambazak'Watt — — L'énergie citoyenne

Comme nous, vous êtes soucieux de votre consommation électrique ?

Vous êtes sensible à la production d'énergie verte ?

Une installation personnelle de panneaux photovoltaïques vous semble compliquée ?

Devant le succès de la centrale photovoltaïque en autoconsommation de la commune d'Ambazac, il nous est proposé de s'emparer d'un projet photovoltaïque citoyen

Energie collective - Avenir partagé

L'AUTOCONSUMMATION COLLECTIVE, QUESACO ?

Le partage d'une **électricité produite et consommée localement**. L'électricité est générée à partir d'une centrale de **panneaux solaires appartenant aux futurs consommateurs**, situés dans un rayon jusqu'à 10 km de la centrale existante. Projet inscrit dans un cadre réglementaire.

POURQUOI À AMBAZAC ?

- **L'expérience** : A Ambazac, la centrale de 250 kWc permet de couvrir 28% de la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux

- Les **autorisations administratives obtenues** à l'initiative de la municipalité et aujourd'hui transmises à un collectif indépendant : **NOUS**
- Un **potentiel d'installation** sur 11 500 m² en extension de la centrale existante, sans consommation de surface agricole, sur le site de l'ancienne décharge.
- Terrain de la commune mis à disposition

POURQUOI EN COLLECTIF ?

- **Pas d'installation chez soi** : pas d'impact visuel, ni assurantiel, pas de travaux supplémentaires sur son installation électrique, pas de frais d'entretien.
- En collectif, l'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'à **2 fois moins coûteuse** qu'en individuel, à puissance égale.



**Vous êtes
intéressés ?**

LAISSEZ NOUS VOS
COORDONNÉES